



COMMUNIQUÉ RADIO-PRESSE

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative invite les candidats déclarés définitivement admis au concours direct des 20 et 21 mars 2021 pour le recrutement spécial de cent dix-sept (117) personnels dans le corps des fonctionnaires des Services de Traduction et d'Interprétation, session 2021, à se présenter dans son Département Ministériel (Direction du Développement des Ressources Humaines de l'État), porte 409, le mardi 11 mai 2021 à 09 heures précises, à l'effet de procéder aux formalités de prise de service.

Les intéressés devront se munir de leur carte nationale d'identité, d'une photocopie du diplôme initialement exigé et du dossier de prise en charge constitué des pièces ci-après :

- un (01) bulletin de visite médicale;
- deux (02) fiches de renseignements;
- une (01) copie d'acte de mariage (éventuellement).

N.B. : Le port du masque est obligatoire.

Ampliations :

- MINFOPRA/DDRHE/CELCOM
- TTES DEL.REG./MINFOPRA
- AFFICHAGE/CHRONO

